



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

ZF LifeguardFluid CVT 1

N° d'article

5961.308.626

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit

Mélange.

Utilisation

Lubrifiant.

Utilisations déconseillées

Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité produite par

Global Division B Product Compliance Mgmt. System (BWC)

Fournisseur

ZF Services, LLC

Adresse

ZF Services Region North
America Headquarters
777 Hickory Hill Drive
Vernon Hills
60061 Illinois
États-Unis

Téléphone

+1 847 478 6868

Courriel

msds.zf-aftermarket@zf.com



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

Référence

Global Division B Product Compliance Mgmt. System (BWC)

E-mail

msds.zf-aftermarket@zf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

(+49) 89 19 240

Disponibilité en dehors des horaires de bureau

Oui

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Classification

Toxicité pour la reproduction, catégories de danger 2

Mentions de danger

H361d

Description

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits dangereuse et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Rè-gle-ments sur les produits dangereuse.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

Mentions de danger

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs com-posants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Toxicité inconnue : Selon les renseignements disponibles, le produit ne contient aucun ingrédient dont la toxicité est inconnue.



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Limites spécifiques de concentration ATE	Remarque
huile de base, basse viscosité	64742-55-8 265-158-7 01-2119487077-29 649-468-00-3	10 - 30%	Asp. Tox. 1	H304 - -		-
Alkylthiophosphite	1041187-44-3 - - -	0,1 - 1%	-	- - -		-
Tolyltriazole	29385-43-1 249-596-6 01-2119979081-35 -	0,1 - 1%	Acute Tox. 4 - oral, Repr. 2, Aquatic Chronic 2	H302, H361d, H411 - -		-

Produit à base de

Mélange d'huiles minérales hautement raffinées avec des additifs spéciaux.

Les huiles minérales et distillats de pétrole hautement raffinés dans notre produit contiennent moins de 3 % d'extrait de diméthyle sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 (pourcentage en poids) et ne sont pas classés comme cancérogènes selon la Nota L/ Nota N, Annexe VI du Règlement CE 1272/2008.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Inhalation

Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

Contact avec la peau

Laver au savon et à l'eau.

Contact avec les yeux

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une irritation cutanée et respiratoire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'en-voyer dans les canalisations



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Éliminer le matériel ras-semblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Éviter le dégagement d'aérosols. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Ne pas chauffer à une température supérieure au point d'éclair.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucunes informations disponibles.



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Voir le tableau OEL ci-dessous.

Limites nationales d'exposition professionnelle

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m ³	Source	Remarque	Année
Huile de base paraffinique – Brouillard.	- -	- / 5	Canada. VLE du Québec (Ministère du Travail – Règle- ment sur la santé et la sécurité du travail), dans sa version modifiée.	TWA	-
Huile de base paraffinique – Brouillard.	- -	- / 10	Canada. VLE du Québec (Ministère du Travail – Règle- ment sur la santé et la sécurité du travail), dans sa version modifiée.	STEL	-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
*In accordance with the Hazardous Products
Regulations (HPR), SOR/2015-17.*

*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1



Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m ³	Source	Remarque	Année
Huile de base paraffinique – Brouillard.	- -	- / 5	Canada. Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) de l'Ontario (Con- trôle de l'exposition aux agents biolo- giques ou chimiques), dans sa version modifiée.	TWA	-
Huile de base paraffinique – Brouillard.	- -	- / 10	Canada. Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) de l'Ontario (Con- trôle de l'exposition aux agents biolo- giques ou chimiques), dans sa version modifiée.	STEL	-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
*In accordance with the Hazardous Products
Regulations (HPR), SOR/2015-17.*



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m³	Source	Remarque	Année
Huile de base paraffinique – Brouillard.	- -	- / 1	Canada. Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) de la Colombie-Brit- annique : Tableau des valeurs limites d'exposition aux substances chimiques et biologiques (Workers Com- pensation Board) ; avec ses modifica- tions.	TWA	-
Huile de base paraffinique – Brouillard.	- -	- / 10	Canada. Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) de la Colombie-Brit- annique : Tableau des valeurs limites d'exposition aux substances chimiques et biologiques (Workers Com- pensation Board) ; avec ses modifica- tions.	STEL	-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
*In accordance with the Hazardous Products
Regulations (HPR), SOR/2015-17.*



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m ³	Source	Remarque	Année
Huile de base, paraffinique – Fraction inhalable	- -	- / 5	Canada. Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) du Nouveau-Brunswick : Valeurs limites (TLV) fondées sur la publication de 2016 de l'ACGIH relative aux TLV et aux BEI (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191), dans sa version modifiée (05 2022)	TWA	-
Huile de base paraffinique – Brouillard.	- -	- / 5	Canada. Valeurs limites d'exposition professionnelle de l'Alberta (Code de santé et de sécurité au travail, annexe 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)	TWA	-



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid CVT 1

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m ³	Source	Remarque	Année
Huile de base paraffinique – Brouillard.	- -	- / 10	Canada. Valeurs limites d'exposition professionnelle de l'Alberta (Code de santé et de sécurité au travail, annexe 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)	STEL	2009
Huile de base paraffinique – Brouillard.	- -	- / 1	Canada. Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) de la Colombie-Brit- annique : Tableau des valeurs limites d'exposition aux substances chimiques et biologiques (Workers Com- pensation Board) ; avec ses modifica- tions.	TWA	-



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m³	Source	Remarque	Année
Huile de base, paraffinique – Fraction inhalable	- -	- / 5	Canada. Valeurs limites d'exposition professionnelle du Manitoba (Règl. 217/2006, Loi sur la sécurité et la santé au travail), dans sa version modifiée (03 2014)	TWA	2014
Huile de base, paraffinique – Fraction inhalable	- -	- / 5	Canada. Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) de l'Ontario (Con- trôle de l'exposition aux agents biolo- giques ou chimiques), dans sa version modifiée.	TWA	-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
*In accordance with the Hazardous Products
Regulations (HPR), SOR/2015-17.*



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m ³	Source	Remarque	Année
Huile de base paraffinique	- -	- / 10	Canada. Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) de la Saskatchewan (Règlement de 1996 sur la santé et la sécurité au travail, tableau 21), dans sa version modifiée (mai 2009)	15 MIN ACL	2009
Huile de base paraffinique – Poussières et brouillards inhalables.	- -	- / 5	Canada. VLE du Québec (Ministère du Travail – Règle- ment sur la santé et la sécurité du travail), dans sa version modifiée.	TWA	-



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

Mesures d'hygiène: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

Symboles équipement de protection individuelle



Protection des yeux / du visage

éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Protection des mains

Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).

Temps de perméation min.: ≥ 480 min

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.38 mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Autres protections de la peau

Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

Protection respiratoire

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter l'inhalation des vapeurs/ aérosols.

Risques thermiques

Aucunes informations disponibles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucunes informations disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Couleur

Ambre.

Odeur

Caractéristique.

Seuil olfactif

Non applicable aux mélanges.

Point de fusion / congélation

Non applicable aux mélanges.

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Valeur sans importance pour la classification.

Inflammabilité

Valeur sans importance pour la classification.

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Non applicable aux mélanges.

Point d'inflammation

208 °C



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

Température d'auto-allumage

Valeur sans importance pour la classification.

Température de dégradation

Valeur sans importance pour la classification.

pH

substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Viscosité cinématique

34 mm²/s (40 °C)

Solubilité

Donnée non disponible

Hydrosolubilité

Insoluble dans l'eau (eau); Aucune information disponible (autres solvants).

Coefficient de partage n-octanol / eau

Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur

Donnée non disponible

Densité et/ou densité relative

Donnée non disponible

Densité relative

0.85 g/cm³ (15 °C)

Densité de vapeur relative

Non applicable aux mélanges.

Taux d'évaporation

Non applicable aux mélanges.

Dangers d'explosion

Valeur sans importance pour la classification.

Caractéristiques oxydantes

Valeur sans importance pour la classification.



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid CVT 1

Propriétés des particules

Non applicable.

9.2 Autres informations

Aucunes informations disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, acides forts et bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Animaux testés	Méthode/Directive
alkylthiophosphite -	LD50	> 2001 mg/kg	Ingestion	-	-
tolyl triazole -	LD50	720 mg/kg	Ingestion	Rat.	OECD 401
alkylthiophosphite -	LD50	> 501 mg/kg	Dermique	Rat.	-

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Résultat	Espèce	Méthode/Directive
tolyl triazole -	Aucune irritation.	Lapin	OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Résultat	Espèce	Méthode/Directive
tolyl triazole -	Aucune irritation.	Lapin	OECD 405

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Résultat	Espèce	Méthode/Directive
tolyl triazole -	Non sensibilisant.	Cobaye	OECD 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CIRC : Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

NTP : ÉTATS-UNIS. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales:

Aucun composant cancérigène identifié

Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

Toxicité aiguë pour les poissons

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
alkylthiophosphite -	LC50	1.5 mg/l	96 hr	Poisson	OECD 203
tolyl triazole -	LL50	180 mg/l	96 hr	Poisson	-

Toxicité aiguë pour les algues

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce
alkylthiophosphite -	EC50	0.31 mg/l	72 hr	Algue
tolyl triazole -	EL50	75 mg/l	72 hr	Algue
tolyl triazole -	EC10	1.18 mg/l	72 hr	Algue

Toxicité aiguë pour les crustacés

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
alkylthiophosphite -	EC50	0.09 mg/l	48 hr	Daphnie	OECD 202
tolyl triazole -	EL50	8.58 mg/l	48 hr	Daphnie	-

Toxicité chronique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce
tolyl triazole -	NOEC	0.14 mg/l	21 d	Daphnie
tolyl triazole -	EC10	0.4 mg/l	21 d	Daphnie

12.2 Persistance et dégradabilité

Non applicable aux mélanges.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Durée	Résultat	Dégradation	Méthode/Directive
tolyl triazole -	28 d	Pas facilement biodégradable.	4%	OECD 301F

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non applicable aux mélanges.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Non applicable aux mélanges.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

La classification de ce produit est basée entièrement ou partiellement sur des données expérimentales.



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Respecter les consignes d'interdiction de mélanges lors du stockage de produits usés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UNTRG: Non réglementé.

TDG: Non réglementé.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

Not Regulated.

Nom d'expédition IMDG correct

Not Regulated.

Désignation officielle de transport de IATA

Not Regulated.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette

Non réglementé.

Classe ADR/RID

Non réglementé.

Catégorie IMDG

Non réglementé.

Classe IATA

Non réglementé.



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

Classe ADN

Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non.

Polluant marin IMDG

Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Non applicable.

Réglementations nationales

Donnée non disponible

Autres réglementations, limitations et législations

Liste d'inventaire:

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b):

Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

DSL: Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible



*Conformément au Règlement sur les
produits dangereux (RPD), DORS/2015-17.*

Numéro de version: 1

Délivré: 2026-09-08

ZF LifeguardFluid

CVT 1

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des phrases

Repr. 2 - Toxicité pour la reproduction, catégories de danger 2

Asp. Tox. 1 - Danger par aspiration, catégorie de danger 1

Acute Tox. 4 - oral - Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4

Aquatic Chronic 2 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Autres

Autres informations

Avis de non-responsabilité: Avis de non-responsabilité: Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature